

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2034

présenté par
M. Balanant

ARTICLE 68

Après l'alinéa 29, insérer les deux alinéas suivants :

« *I bis* – Au premier alinéa de l'article L. 512-16 du code de l'environnement, la référence : « et L. 216-13 » est remplacée par les références : « , L. 216-13, L. 231-1 et L. 231-2 » ;

« *I ter*. – Au premier alinéa de l'article L. 555-2 du code de l'environnement, la référence : « et L. 216-13 » est remplacée par les références : « , L. 216-13, L. 231-1 et L. 231-2 ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination des articles L. 512-16 et L. 555-2 du code de l'environnement avec les articles L. 231-1 et L. 231-2 créés par l'article 68.